



Signataires : Thierry Oppikofer, Pierre Conne, Murat-Julian Alder, Joëlle Fiss, Jean-Pierre Pasquier, Darius Azarpey, Diane Barbier-Mueller, Jacques Béné, Rémy Burri, Francine de Planta, Alexis Barbey

Date de dépôt : 22 juillet 2024

Proposition de motion pour prévenir la délinquance juvénile

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'*International Self-Report Delinquency Study* – ISRD4 sur la délinquance juvénile en Suisse, financé par le Fonds national suisse et publié il y a quelques mois par la Haute école de travail social de Fribourg et celle de sciences appliquées de Zurich, faisant suite au rapport du Conseil fédéral de mai 2009 sur le sujet ;
- le projet imaginé, au sein de la police cantonale fribourgeoise, d'un observatoire dédié à la délinquance des bandes de jeunes ;
- la multiplication, ces derniers mois, de rixes entre groupes de jeunes sur le territoire de notre canton et d'agressions en groupe contre des jeunes isolés, mettant en scène des participants de plus en plus jeunes et une violence intense,

invite le Conseil d'Etat

- à déposer un projet de loi instaurant un « Réseau de sécurité jeunes » chargé de développer et d'assurer le bon fonctionnement de programmes de prévention de la délinquance juvénile ;
- à prévoir que le pilotage de ce « Réseau de sécurité jeunes » fonde ses actions sur des données robustes et fiables, fournies par un observatoire dédié, assurant un monitoring spécifique ;

- à prendre les mesures nécessaires pour que les solutions éducatives, préventives et répressives proposées par les répondants et intervenants de ce réseau, spécifiquement formés à ces problématiques, aboutissent à des actions concrètes pour endiguer ce phénomène.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les faits divers de violence impliquant des mineurs, garçons et filles, n'emplissent plus seulement les colonnes des journaux des pays voisins. Depuis des mois, une série de rixes et d'agressions se sont produites sur le territoire du canton, avec de graves conséquences allant jusqu'à la mort d'un jeune homme de 18 ans à Thônex l'an passé, mais comprenant aussi de nombreux passages à tabac d'autres jeunes, souvent sans même que le vol ou l'extorsion soit à l'origine du méfait. Les auteurs, souvent mineurs, invoquent l'ennui, l'honneur, la territorialité ou le besoin d'adrénaline pour expliquer leurs actes.

Le Rapport sur la délinquance juvénile en Suisse (*International Self-Report Delinquency Study* – ISRD4, publié il y a quelques mois par la Haute école de travail social de Fribourg et celle de Zurich, est un volet de la plus grande enquête mondiale sur ce thème, à laquelle 49 pays ont participé. Il conclut : « Il semble important de développer des programmes de prévention ciblés, qui tiennent compte des groupes à risque particulièrement exposés, ainsi que des particularités régionales ».

Un cadre de la police cantonale de Fribourg, dans un article publié en 2023 dans la revue « Format » (n° 13) de l'Institut suisse de police, explique en substance que la délinquance juvénile est bien identifiée notamment par la police, mais parfois sur la base de critères personnels et subjectifs. C'est l'origine d'un projet d'observatoire constitué d'intervenants spécialisés qu'il a proposé à Fribourg.

Dans sa réponse à la Q 3988 « Que fait l'Etat pour lutter contre la violence des bandes de jeunes ? », le Conseil d'Etat estime : « On peut constater que le volume des personnes mineures prévenues a progressé entre 2020 et 2023, sans retrouver les volumes très élevés de 2009 et 2010 ». On retrouve aussi dans cette réponse l'argument passablement lénifiant du « cela-a-toujours-existé ».

Les auteurs de ce projet de motion pensent qu'il est temps de tenir compte de l'évolution de la société à notre époque d'hypercommunication de groupe et où, selon l'*International Self-Report Delinquency Study*, « un jeune sur cinq âgé de 12 à 18 ans porte un couteau sur lui ».

Les témoignages et réactions relayés par les médias montrent que les familles, tant de celles et ceux qui commettent les violences que de celles et ceux qui les subissent, sont désarmées. Quant aux autres enfants et parents, ils craignent de sortir le soir dans telle ou telle commune, de peur de faire la

rencontre d'un de ces groupes violents. Etablir un observatoire, constituer un réseau qui dépasse les seules forces de police et un « monitoring » spécifique permettra d'unifier et de coordonner les efforts des nombreux acteurs de la prévention de la délinquance juvénile et de la lutte contre l'insécurité, comme le recommande l'*International Self-Report Delinquency Study*.

Dès lors, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'accueillir favorablement la présente proposition de motion.

Sources :

<https://www.institut-police.ch/fr/savoir/format-magazine>

https://www.hets-fr.ch/media/neqjseng/rapport_national_isr4_français_def.pdf